

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

**DCM n°38/2022**

Séance Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2022

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le premier juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : SCHMITT Henri

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie,

**Procuration** : BRUNET François à CRUANAS Pauline

**Absents** : /

**Date de la convocation** :  
25 mai 2022

Classement issu de la nomenclature  
Classement issu de la nomenclature  
« ACTES »  
7.1 Décisions budgétaires

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Monsieur le Maire dit que la présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 concerne l'opération suivante :

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	5 000.00 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>5 000.00 €</b>	
D 2135-118 : Aménagement Préfabriqués		5 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>5 000.00 €</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget 2022 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO

